

AR Prefecture

016-200054047-20230907-2023_09_07_08-DE
Reçu le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023

La somme de 2 063 € sera reversée par mandat administratif à l'Association MANAO AN

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la somme de ,2 063€ encaissée par la sous régie de recettes des billetteries spectacles lors des « vendredis de l'été 2023 » à l'Association MANAO AN.
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 septembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

